

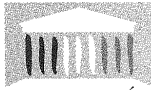
Réponse\* à Madame Annick LE LOCH - Députée du Finistère

Merci pour votre réponse très encourageante que nous allons faire largement connaître. Elle est d'autant plus précieuse que d'autres députés bretons nous ont répondu de manière passablement méprisante en opposant le français (dont le gallo est une branche) au breton, en ignorant parfaitement le danger de l'anglophonie galopante EN France. La francophonie est un atout, pas un boulet, mais le MEDEF et ceux qui le suivent à Bruxelles tiennent fanatiquement au tout-anglais. Il est vrai qu'ils détestent leur propre pays comme le montre le Manifeste du MEDEF « Besoin d'airE » qui conseille ouvertement le « dépassement » de la France et la désarticulation en profondeur de ses territoires.

F. Hollande vient de tenir des propos encourageants sur le français mais il va se heurter à de puissants intérêts, y compris hélas dans son parti. Nous comptons demander une entrevue au nouveau président ou, ne rêvons pas, à ses conseillers directs. Pourriez-vous nous aider à obtenir un tel rendez-vous auquel, bien entendu, nous vous convierions ?

Georges Gastaud, Président du COURRIEL      15 mai 2012

\* voir lettre ci-dessous



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Annick LE LOCH  
Députée du Finistère

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Pont-L'Abbé, le 25 avril 2012

Association COURRIEL  
5-9 rue du Moulin Joly  
75011 PARIS

Nos Réf. : ALL/JB/12.0137

Mesdames, Messieurs,

Vous avez souhaité m'interpeller par courrier sur la défense de la langue française contre l'intrusion de l'anglais dans les différentes sphères de notre société. Je vous en remercie.

Comme vous le soulignez, l'usage de la langue anglaise ou de termes anglais se généralise dans des domaines comme la politique et l'économie, au détriment du français. Sensible à cette question, et consciente de l'enjeu culturel et social qu'elle revêt, je partage vos inquiétudes.

A l'occasion du dernier Salon du livre, François Hollande a déclaré que « *la langue française est un patrimoine et un atout. Patrimoine parce que c'est ce qui nous appartient à tous, et atout parce que c'est la promotion de notre culture.* » Je le rejoins parfaitement sur ce point.

La mondialisation des échanges et des politiques ne doit pas faire céder les Etats à la diffusion de l'anglais et des anglicismes. C'est pourquoi je suis favorable à une politique de protection de la langue française et au respect de l'article 2 de la Constitution qui dispose que « *la langue de la République est le français* ».

Espérant vous avoir éclairés sur ma position, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

*Bien cordialement.*

La députée,

Annick LE LOCH